

**RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES
PLAINE DES SPORTS**

**MAITRE D’OUVRAGE
MAIRIE DE BAYON SUR GIRONDE
18 ROUTE DE LA MAIRIE
33710 BAYON SUR GIRONDE**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
LOT 04 ELECTRICITE – CFO - CFA**

**ARTICLE COMPLEMENTAIRE:
VMC**

1.1. Ventilation Mécanique Contrôlée

Localisation : tous locaux hors local technique, celliers, et rangement

Fourniture et pose des éléments suivants :

- Groupe de ventilation simple flux, type MINIBLUE de CALADAIR ou techniquement équivalent.

Les débits nominaux du groupe sont déterminés pour assurer le renouvellement de l'air hygiénique :

Local	Débit d'extraction en inoccupation (m3/h)	Débit d'extraction en occupation (m3/h)
Club house	15	90
Vestiaire arbitre	15	90
Vestiaire 1	30	125
Vestiaire 2	30	125

Le groupe sera installé dans les combles au-dessus des sanitaires, la fixation à la charpente sera réalisée par filins métallique, ou par toute fixation anti-vibratile que l'entreprise aura eu soin de valider avec le fournisseur.

Le groupe possédera les caractéristiques suivantes :

Caisson en tôle d'acier galvanisé,

Moteur EC monophasé 230 V - 50 Hz,

Protection thermique intégrée par isolation laine de roche 25 mm,

Variateur de vitesse intégré avec potentiomètre,

- Gaines, manchettes et tout accessoire nécessaire au bon fonctionnement de l'appareil, l'ensemble des conduits quel que soit leur diamètre doit être M0.

Vestiaires joueurs/ vestiaires arbitre/ club house :

- Les bouches d'extraction d'air vicié, positionnées dans les faux plafonds seront du type TDA PRESENCE de marque ALDES ou équivalent, comprenant manchette avec joint à lèvres, terminal d'extraction à détection automatique de présence, raccordement électrique.

Sanitaires :

- Les bouches d'extraction d'air vicié, positionnées dans les faux plafonds seront du type ALIZE de marque OUEST VENTIL ou techniquement équivalent, comprenant : manchette avec joint à lèvres, corps de la bouche, module de régulation, grille amovible.